

États financiers du

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du Comité paralympique canadien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Comité paralympique canadien (l'« Organisme »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des activités pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre question – exercice comparatif

Les états financiers au 31 mars 2022 et pour l'exercice clos à cette date ont été vérifiés par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers le 11 août 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

(date)

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec des informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 427 793	5 152 302
Débiteurs (note 2)	448 716	5 631 121
Frais payés d'avance	406 562	264 073
	<u>10 283 071</u>	<u>11 047 496</u>
Immobilisations corporelles (note 4)	111 262	128 760
Immobilisations incorporelles (note 4)	174 298	354 066
	<u>10 568 631</u>	<u>11 530 322</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	985 477	3 408 573
Dû à la Fondation paralympique canadienne (note 3)	9 161	47 817
Tranche à court terme des revenus reportés (note 7)	3 099 251	1 014 281
	<u>4 093 889</u>	<u>4 470 671</u>
Revenus reportés (note 7)	1 402 989	2 037 053
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles (note 8)	285 560	482 826
Incitatif à la location (note 9)	21 649	27 827
	<u>5 804 087</u>	<u>7 018 377</u>
Actif net :		
Affecté (note 10)	1 000 000	1 000 000
Non affecté (note 10)	3 764 544	3 511 945
	<u>4 764 544</u>	<u>4 511 945</u>
Engagement (note 11)		
	<u>10 568 631</u>	<u>11 530 322</u>

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

_____ Administrateur/administratrice

_____ Administrateur/administratrice

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

État des activités

Au 31 mars 2023, avec des informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Revenus :		
Apports gouvernementaux (note 12)	5 430 581	10 789 573
Commandites	3 094 382	8 994 618
Subventions – Fondation paralympique canadienne	1 240 000	1 000 000
Apports en nature	298 942	3 803 932
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	275 782	333 965
Intérêts	236 882	30 180
Autres	100 505	795 268
	<hr/> 10 677 074	<hr/> 25 747 536
Dépenses :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	275 782	333 965
Communications et marque	914 555	6 608 653
Services généraux	1 184 245	1 225 911
Planification et déroulement des jeux	784 152	5 783 584
Grands Jeux Canada	75 599	126 588
Performance et cheminements paralympiques	2 770 627	2 729 203
Partenariat	354 897	459 613
Salaires et avantages sociaux	3 765 676	3 905 141
Valeur utilisée des apports en nature	298 942	3 803 932
	<hr/> 10 424 475	<hr/> 24 976 590
Excédent des revenus sur les dépenses	<hr/> 252 599	<hr/> 770 946

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec des informations comparatives pour 2022

	Investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Affecté à l'interne	Non affecté	2023 Total	2022 Total
Solde au début	–	1 000 000	3 511 945	4 511 945	3 740 999
Excédent des revenus sur les dépenses	–	–	252 599	252 599	770 946
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(275 782)	–	275 782	–	–
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	78 516	–	(78 516)	–	–
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	275 782	–	(275 782)	–	–
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	(78 516)	–	78 516	–	–
Virement interfonds				–	–
Solde à la fin	–	1 000 000	3 764 544	4 764 544	4 511 945

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec des informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie fourni par (utilisé pour) :		
Activités de fonctionnement :		
Excédent des revenus sur les dépenses	252 599	770 946
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	64 525	54 359
Amortissement des immobilisations incorporelles	211 257	279 606
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	(275 782)	(333 965)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement :		
Débiteurs	5 182 405	(4 655 905)
Frais payés d'avance	(142 489)	1 411 425
Créditeurs et charges à payer	(2 423 096)	2 581 733
Revenus reportés	1 450 906	(2 323 700)
	4 320 325	(2 215 501)
Activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(47 027)	(65 580)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(31 489)	(251 047)
	(78 516)	(316 627)
Activités de financement :		
Dû à la Fondation paralympique canadienne	(38 656)	470
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	78 516	316 627
Diminution de l'incitatif à la location	(6 178)	(6 178)
	33 682	310 449
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 275 491	(2 173 392)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 152 302	7 325 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	9 427 793	5 152 302

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Le Comité paralympique canadien (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 1^{er} avril 1982 comme un organisme sans but lucratif, et a poursuivi ses activités sous la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 25 juillet 2014. L'Organisme est enregistré comme association canadienne de sport amateur en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est par conséquent exonéré d'impôts sur les bénéfices. L'Organisme est reconnu par le Comité international paralympique et a la responsabilité de toutes les facettes du rôle du Canada dans le mouvement paralympique, y compris les Jeux d'été et d'hiver et les Jeux parapanaméricains.

1. Principales méthodes comptables :

La direction a dressé les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif présentées dans la Partie III du manuel de CPA Canada. Ces états financiers tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

(a) Constatation des revenus :

Pour comptabiliser les apports, l'Organisme utilise la méthode du report qui s'applique aux organismes à but non lucratif.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut-être raisonnablement estimé et si l'encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles amortissables sont reportés et amortis en fonction de la durée de vie utile de l'immobilisation afférente.

Les commandites pour des ententes pluriannuelles sont reportées et constatées comme revenus sur une base linéaire selon les termes des ententes.

(b) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas dans une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux qui sont cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Organisme a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont encourus. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction encourus lors de l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite) :

(b) Instruments financiers (suite) :

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la fin de l'exercice, s'il existe des indicateurs de dépréciation. S'il existe un indicateur de dépréciation, l'Organisme détermine s'il y a un changement négatif important dans le montant ou le calendrier des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. S'il y a un changement négatif important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite au montant le plus élevé entre la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, le montant qui pourrait être réalisé en vendant l'actif financier ou le montant que l'Organisme s'attend à réaliser en exerçant son droit à toute garantie. Si les événements et les circonstances s'inversent au cours d'une période future, une dépréciation sera reprise dans la mesure de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

(c) Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût. Lorsqu'une immobilisation corporelle ou incorporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs, comme suit :

Actif	Vie utile
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	55 %
Développement du site Web	55 %
Améliorations locatives	Plus courte période entre la vie utile et la durée du bail

(d) Dépréciation d'actifs à long terme :

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de son utilisation et de sa sortie éventuelle et que sa valeur comptable excède sa juste valeur. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur à la date de perte de valeur.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite) :

(e) Apports de marchandises et en services :

L'Organisme comptabilise la valeur des apports de marchandises et en services lorsque la juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsque les marchandises et les services auraient dû être acquis par l'Organisme.

L'Organisme reçoit des apports en nature de divers partenaires. Les apports en nature sont comptabilisés aux revenus et aux dépenses au cours de l'exercice où ils sont utilisés.

(f) Incitatif à la location :

L'incitatif à la location est initialement comptabilisé au coût et amorti sur la durée de la location.

(g) Utilisation d'estimations :

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus d'activités et des dépenses constatés au cours de l'exercice. Parmi les principaux éléments soumis à ces estimations et hypothèses figurent la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

2. Débiteurs :

	2023	2022
TVH à recevoir	147 637	532 099
Intérêts à recevoir	111 973	—
Commandites et autres débiteurs	189 106	3 388 785
Sport Canada	—	1 710 237
	448 716	5 631 121
Provision pour créances douteuses	—	—
	448 716	5 631 121

3. Opérations entre apparentés :

La Fondation paralympique canadienne (la « Fondation ») a été établie avant tout pour veiller à ce que les programmes, l'équipement et les gens soient en place pour aider à propulser plus de Canadiens ayant un handicap du terrain de jeux jusqu'au podium olympique. La Fondation recueille des fonds exclusivement pour les programmes et activités de l'Organisme. La Fondation est contrôlée par l'Organisme.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

3. Opérations entre apparentés (suite) :

La Fondation est une fondation publique; elle est exonérée de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt.

Les états financiers de l'Organisme n'ont pas été préparés sur une base consolidée.

L'état de la situation financière, l'état des revenus et des dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie de la Fondation se résument comme suit :

	2023	2022
État de la situation financière		
Actif		
À court terme	1 245 781	1 268 183
Passif		
À court terme	15 963	13 675
Soldes des fonds		
Non affecté – Fonds d'administration général	1 214 911	1 179 011
Affecté à l'externe – Fonds NextGen (Prochaine génération)	–	–
Affecté à l'externe – Fonds Haute Performance	10 000	50 000
Affecté à l'externe – Fonds de Tombola	4 907	25 497
	1 229 818	1 254 508
	1 245 781	1 268 183
État des activités		
Revenus	1 422 434	1 869 692
Dépenses	207 124	180 463
Excédent des revenus sur les dépenses avant les apports à l'Organisme	1 215 310	1 689 229
Apports à l'Organisme	1 240 000	1 000 000
Excédent des revenus sur les dépenses	(24 690)	689 229

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

3. Opérations entre apparentés (suite) :

	2023	2022
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	75 395	579 860

Comme stipulé dans l'entente-cadre de services entre l'Organisme et la Fondation, l'Organisme fournit à la Fondation un soutien en matière de ressources humaines, pour un montant de 294 833 \$ (314 219 \$ en 2022).

Au 31 mars 2023, l'Organisme a une somme de 9 161 \$ à payer à la Fondation (contre une somme de 47 817 \$ à recevoir de la Fondation en 2022). L'Organisme a reçu un apport de 1 240 000 \$ (1 000 000 \$ en 2022) de la Fondation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

4. Immobilisations corporelles et incorporelles :

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles :				
Mobilier de bureau	203 653	169 868	33 785	42 231
Équipement informatique	160 941	100 453	60 488	63 363
Améliorations locatives	61 775	44 786	16 989	23 166
	426 370	315 107	111 262	128 760
Immobilisations incorporelles :				
Développement du site Web	913 729	739 431	174 298	354 066
	1 340 098	1 054 538	285 560	482 826

5. Marge de crédit :

L'Organisme a une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,0 % (taux préférentiel majoré de 1,0 % en 2022) et une carte de crédit professionnelle avec une limite de 175 000 \$, garantie par un contrat de sûreté générale et renouvelable annuellement. La marge de crédit était inutilisée au 31 mars 2023 (inutilisée en 2022) et 44 018 \$ étaient utilisés sur la carte de crédit professionnelle (135 827 \$ en 2022).

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

6. Crédoiteurs et charges à payer :

Il n'y a pas de versements gouvernementaux inclus dans les crédoiteurs et les charges à payer, tels que les montants à payer pour la taxe de vente harmonisée et les taxes liées aux salaires.

7. Revenus reportés :

Les revenus reportés sont constitués de diverses inscriptions à des événements et à des camps d'entraînement collectées pendant l'exercice en cours et se rapportant à des exercices ultérieurs.

	2023	2022
Apports gouvernementaux	1 385 693	104 212
Projet Trillium Ontario	151 140	151 537
Commandites	2 928 281	2 758 532
Autres	37 126	37 053
	4 502 240	3 051 334
Portion court terme	3 099 251	1 014 281
Portion long terme	1 402 989	2 037 053

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles :

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles représentent la tranche non amortie des apports reçus et utilisés pour l'acquisition ou le développement des immobilisations corporelles ou incorporelles. Les variations du solde des apports reportés lors des exercices terminés les 31 mars sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	482 286	500 164
Apports reçus	78 516	316 627
Apports constatés comme revenus	(275 782)	(333 965)
Solde à la fin	285 560	482 826

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

9. Incitatif à la location :

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Incitatif à la location	34 005	12 356	21 649	27 827

10. Affectations à l'interne :

L'Organisme définit son capital comme étant son actif net, qui est soumis à un contrat de sûreté générale signé en vertu d'une entente de marge de crédit. Les objectifs de la direction, quant à la gestion de son capital, sont de continuer à protéger la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités pour pouvoir continuer à réaliser sa mission et à gérer les subventions et les apports grevés d'affectations d'origine externe qui respectent les conditions pour l'utilisation des ressources financières. L'Organisme contrôle son capital en se servant de différentes mesures financières, qui incluent les flux de trésorerie et les écarts dans les prévisions et les budgets.

Les objectifs en ce qui concerne la gestion, les politiques et les procédures n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

L'Organisme a respecté les exigences en matière de capital, y compris les exigences afférentes aux affectations d'origine externe.

En 2023, le conseil d'administration du Comité paralympique canadien a décidé d'affecter 500 000 dollars pour l'Excellence accrue avec À nous le podium, à utiliser comme recommandé, ainsi que 500 000 dollars pour amorcer l'investissement dans un Programme de reconnaissance des performances pour les futurs Jeux paralympiques. Le Comité paralympique canadien ne peut utiliser ces montants affectés à l'interne à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

11. Engagement :

L'Organisme s'est engagé à louer des locaux de bureau, le bail arrivant à échéance en 2025. Les versements futurs au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	324 052
2025	324 052
	648 104

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

12. Apports gouvernementaux :

Les apports reçus du gouvernement du Canada sont soumis à des modalités spécifiques en ce qui concerne la dépense des fonds. Les registres comptables de l'Organisme sont soumis à la vérification du gouvernement du Canada pour identifier les cas, s'il y a lieu, où les montants imputés aux apports ne se conformeraient pas aux modalités de l'accord et qui, par conséquent, devraient être remboursés au gouvernement du Canada. Au cas où des redressements des exercices précédents étaient requis, ces redressements seraient comptabilisés au cours de l'exercice durant lequel le gouvernement du Canada demanderait ces redressements.

Les apports gouvernementaux pour les exercices clos les 31 mars sont composés de :

	2023	2022
Sport Canada	4 509 084	9 108 889
Sport Canada – Grands Jeux Canada	216 700	216 700
Sport Canada – Aide en lien avec la COVID 19	–	992 040
Revenus de Sport Canada	4 725 784	10 317 629
Fondation Trillium de l'Ontario	704 797	471 944
Solde à la fin	5 430 581	10 789 573

Une entente de contribution existe entre l'Organisme et Sport Canada pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. L'administration générale, les coûts de gouvernance, les salaires, les frais et les avantages sociaux et les opérations/programmation sont alloués aux programmes selon la meilleure estimation de la direction basée sur les activités du projet.

L'annexe des fonds reçus et des débours pour le programme de Sport Canada pour la période est comme suit :

	Budget approuvé par Sport Canada	Réels
Fonds reçus ⁽¹⁾	6 085 781	6 085 781
Débours ⁽²⁾		
Administration	500 000	812 973
Gouvernance	125 000	296 959
Salaires du personnel	3 170 057	3 805 723
Activités de la programmation	2 011 643	3 078 224
Financement supérieur au niveau de référence – Sécurité, sport sécuritaire	194 333	311 892
Langues officielles	13 000	15 876
	6 014 033	8 321 647

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

12. Apports gouvernementaux (suite) :

(1) Rapprochement des revenus de Sport Canada

Financement approuvé reçu pour 2023	6 085 781
Moins les additions aux immobilisations corporelles de 2022	(78 516)
Moins les montants reportés au 31 mars 2023	(1 385 692)
Plus les montants constatés comme revenus reportés de 2022	104 212
Moins les montants à rembourser à Sport Canada – Fonds de relance	–
Montant reconnu comme revenus	4 725 785

(2) Rapprochement des dépenses de Sport Canada

Débours réels pour 2023	8 321 647
Moins les additions aux immobilisations corporelles de 2023	(78 516)
Moins les montants reportés au 31 mars 2023	(1 385 692)
Plus les montants constatés comme revenus reportés de 2022	104 212
Montant reconnu comme dépenses	6 961 651

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2023

14. Instruments financiers :

L'Organisme est exposé aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

(a) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Organisme estime que ses instruments financiers ne l'exposent pas à des risques de marché significatifs.

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. L'Organisme gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Il prépare un budget et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations.

(c) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraîne une perte financière. L'Organisme est exposé au risque de crédit associé aux débiteurs. L'Organisme évalue en permanence ses débiteurs et constitue une provision pour créances douteuses pour tout montant non recouvrable. À la fin de l'exercice, la provision pour créances douteuses s'élevait à 0 \$.

(d) Risque de change :

Le risque de change correspond à la mesure dans laquelle les instruments libellés dans une devise autre que le dollar canadien seront affectés par les variations de la valeur du dollar canadien par rapport à d'autres devises. L'Organisme n'est pas soumis à un risque de change significatif du fait de ses avoirs en liquidités en dollars américains.

Les risques financiers de l'Organisme n'ont pas changé de manière significative au cours de l'exercice, pas plus que les processus de comptabilisation des risques.